



Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal
du **JEUDI 16 DECEMBRE 2021 à 21 heures 00**
à la salle des anciennes écoles du Hameau de Cabrials

Présents : PONCÉ Ronny, LOUKANI Sandrine, HEMEURY Xavier, TOURSEL Michaël, BOURRIER Annie, RIEU Philippe, MERIEAU Delphine, JUSTAUT Florence, CADENAS Bernard, BUARD Serge et VINENT-GARRO-DAVID Stéphane.

Absents et excusés : MOURIER Thibault.

FIOROTTO Anne qui a donné pouvoir à RIEU Philippe, SCHALL Jean-Christophe qui a donné pouvoir à PONCÉ Ronny.

Madame LOUKANI Sandrine a été nommée secrétaire.

OBJET DES DELIBERATIONS	DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL
<p>Proposition de convention de financement entre la Fondation du Patrimoine, la Commune et l'Association pour la Sauvegarde du Château d'Aumelas dans le cadre du programme national « Patrimoine Emploi » pour la mise en œuvre du projet de restauration du château d'Aumelas.</p>	<p>Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :</p> <p>Considérant qu'il y a lieu de régir l'aide financière qu'apportera la Fondation du Patrimoine dans le cadre de son programme national « Patrimoine Emploi » à la commune pour la mise en œuvre du projet de restauration du Château d'Aumelas,</p> <p>-Accepte la convention présentée,</p> <p>-Autorise Monsieur le Maire à signer la convention.</p>
<p>Participation financière de la commune dans le cadre de la 2^{ème} tranche de travaux concernant la sécurisation par rocaillage du Château d'Aumelas.</p>	<p>Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :</p> <p>Considérant qu'il y a lieu de prévoir la 2^{ème} tranche de travaux qui consiste à la sécurisation par rocaillage du Château d'Aumelas,</p> <p>-Précise que le montant des travaux de la 2^{ème} tranche s'élève à la somme totale H.T. de 279 579,50 €,</p> <p>-Décide de solliciter auprès de la DRAC Occitanie, le Département et la Région Occitanie des subventions pour permettre à la commune de mener à bien cette 2^{ème} tranche de travaux,</p> <p>-S'engage à inscrire la participation de la commune au Budget Primitif 2022 pour un montant de 35 000,00 €.</p>
<p>Proposition d'adhésion au contrat d'assurance des risques statutaires du CDG 34 à compter du 1^{er} janvier 2022.</p>	<p>Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :</p> <p>Considérant que par délibération du 14 septembre 2021, la commune a décidé de participer à la consultation organisée par le CDG 34 dans le cadre du contrat d'assurance des risques statutaires,</p>

	<p>Après avoir étudié les résultats de la consultation communiqués à la commune par le CDG34,</p> <p>-Décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'accepter la proposition du Courtier/Assureur : GRAS SAVOYE/GENERALI, • d'adhérer au contrat pour les agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL, <p>-Précise que le contrat prendra effet au 1^{er} janvier 2022 et ce jusqu'au 31 décembre 2025,</p> <p>-Autorise M. le Maire à signer les conventions et tout acte y afférent.</p>
<p>Redevances d'occupation du domaine public versées par Orange et GRT Gaz au titre de l'année 2021.</p>	<p>Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :</p> <p>- Décide de fixer le montant annuel de la redevance au titre de l'occupation du domaine public par les ouvrages de télécommunications et transport de gaz pour l'année 2021,</p> <p>- Précise que la commune percevra la somme de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 462,17 € par ORANGE, • 157,78 € par GRT Gaz.
<p>Colis offert par la collectivité aux aînés de la Commune.</p>	<p>Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :</p> <p>Considérant les préconisations de la Préfecture et de la Sous-Préfecture de Lodève dans le cadre de la crise sanitaire COVID 19,</p> <p>-Décide de privilégier un colis qui sera offert et distribué courant du mois de janvier par les élus aux administrés âgés de 65 ans et plus à la date du 1^{er} janvier 2022.</p>
<p>Demande de location d'un garage communal sis au mas d'Arnaud.</p>	<p>Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :</p> <p>Considérant que Monsieur Alain ALTET sollicite pour quelques mois, la location du garage communal cadastré, section A, n° 763 au lieu-dit « Mas d'Arnaud »,</p> <p>Considérant que la commune doit entreprendre des travaux de rénovation du logement avant d'envisager de le louer,</p> <p>-Décide de louer le garage situé sous le logement communal cadastré, section A, n° 763 au lieu-dit « Mas d'Arnaud », à compter du 1^{er} janvier 2022, pour une durée de 6 mois,</p> <p>-Fixe le montant mensuel de la location à 20,00 €,</p> <p>-Autorise Monsieur le Maire à signer le bail de location.</p>

<p>Proposition de convention entre la Commune et la mairie de GIGNAC dans le cadre de la mise à disposition de personnel pour assurer la surveillance des enfants de la commune scolarisés sur le groupe scolaire de GIGNAC.</p>	<p>Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :</p> <p>Considérant qu'il y a lieu d'actualiser les deux conventions de mise à disposition du personnel, proposées par la mairie de GIGNAC, à savoir :</p> <p>-Accepte les conventions proposées par la commune de GIGNAC quant à la mise à disposition de personnel pour assurer la surveillance des enfants de la commune :</p> <ul style="list-style-type: none"> • durant le transport scolaire • à l'arrivée et au départ du groupe scolaire. <p>-Précise que ces conventions prendront effet au 1^{er} janvier 2022, pour une durée de 3 ans,</p> <p>-Autorise Monsieur le Maire à signer lesdites conventions.</p>
<p>Indemnités allouées aux agents de la collectivité au titre de l'exercice 2022.</p>	<p>Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :</p> <p>- décide de maintenir pour l'ensemble des agents de la collectivité l'I.F.S.E.,</p> <p>- d'autoriser le Maire à fixer par arrêté individuel le montant de l'IFSE versé aux agents concernés dans le respect des dispositions fixées par D.C.M. n° 2016/071 en date du 15/12/2016.</p>